

**FORMATION CONTINUE**

# Gestion des risques pour ingénieurs et autres professionnels

## PRÉSENTATION

**IMPORTANT!**

**Un nouveau système d'authentification a été mis en place. Pour les personnes externes, la création d'un compte est requise.**

**Aide à la connexion**

### Contexte

Savez-vous comment gérer les risques occasionnés par les travaux que vous effectuez dans le cadre de votre profession? Vous souciez-vous des risques depuis l'étape de l'étude de faisabilité jusqu'à celle de la mise au rebut? Maîtrisez-vous chacune des étapes du processus de gestion des risques?

La formation intensive en gestion des risques est agréée par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

### Présentation

Cette formation a pour but d'aider les ingénieurs ainsi que les autres professionnelles et professionnels à respecter leurs obligations déontologiques en matière de gestion des risques par l'utilisation efficace des outils appropriés.

À la fin de cette formation, les participants devraient être en mesure :

- de définir les principes de base en gestion des risques;
- d'appliquer les notions du cours à son milieu de travail;
- de réaliser une analyse préliminaire des risques;
- d'identifier les ressources disponibles;

**DURÉE****14 heures****TARIF RÉGULIER****1 300 \$****TARIF PRÉFÉRENTIEL****1 180 \$****OÙ ET QUAND****Formation à distance****12, 14, 19 et 21  
novembre 2024**

*Date limite d'inscription : 8  
novembre 2024*

**Renseignements****450 463-1835, poste  
61710****1 888 463-1835, poste  
61710 (sans frais)**

- de communiquer avec d'autres intervenants du milieu en utilisant une terminologie commune.

## Public cible

Cette formation s'adresse à tout ingénieur ou autre professionnelle et professionnel qui cherche à assumer sa responsabilité en matière de gestion des risques.

## Note

### Précision sur le cours :

Veillez noter qu'il est strictement interdit d'enregistrer le contenu de la formation (photo, vidéo ou audio)

Cette formation est offerte en **formation à distance** via la plateforme **Teams**. Les instructions de connexion vous seront transmises avant la première séance.

Pour avoir plus d'informations sur l'utilisation de Teams, [Cliquez ici](#)

### Guide

[Bonnes pratiques de clavardage avec Teams](#) (UdeS)

# CONTENU

## Contenu

### Jour 1

- Pourquoi gérer les risques?
  - Incidents marquants
  - Obligations légales (survol)
  - Bénéfices attendus
- Notions et principes de base de l'analyse des risques
- Démonstration de la méthode APR
- Description de l'étude de cas n°1
- Atelier en équipe

### Jour 2

- Méthodes d'identification des dangers et d'analyse des risques
- Présentation des directives pour l'étude de cas n°2
- Atelier en équipe

### Jour 3

- La gestion des risques

- Le traitement des risques
- Atelier en équipe sur la gestion et le traitement des risques
- Discussion en plénière – étude de cas n°3.

#### Jour 4

- La communication des risques
- Atelier en équipe : réponses aux questions de l'examen récapitulatif
- Mot de clôture

## Approche pédagogique

Exposé, ateliers et devoir (facultatif). La formation s'appuie sur des situations réelles auxquelles sont régulièrement confrontés les ingénieurs et autres spécialistes dans l'exercice de leur profession. Les échanges entre les participantes et les participants sont encouragés et stimulés par un formateur chevronné et reconnu en matière de gestion des risques.

## PERSONNE FORMATRICE



### MARION BIZOUARN, ING

Titulaire d'un diplôme d'Ingénieure en Sécurité Opérationnelle délivré par l'ENSI de Bourges, Marion Bizouarn est actuellement présidente de SOA Formation et Accompagnement, une entreprise spécialisée dans l'accompagnement en sécurité des procédés.

Forte d'une expérience professionnelle diversifiée, Marion a occupé différents postes d'ingénieur, de consultante et de responsable technique en sécurité opérationnelle auprès de grandes entreprises telles que Solvay, DEKRA Process Safety, SECTOR et SEQENS. Cumulant plus de 10 années d'expertise dans son domaine, elle a évolué à la fois en France et au Canada, intervenant sur une variété de sites industriels, allant de multinationales à des entreprises familiales.

Son parcours professionnel comprend la mise en place de plans de management en sécurité opérationnelle, la réalisation d'analyses de risques semi-quantitatives telles que HAZOP, HAZID, what if, LOPA, ainsi que l'évaluation des risques sur le terrain. Elle excelle également dans la modélisation des conséquences d'accidents à l'aide de PHAST pour l'élaboration de plans d'urgence, la réalisation d'études de danger, la formation technique des équipes et l'accompagnement d'ingénieurs spécialisés en sécurité des procédés.

Grâce à ses compétences polyvalentes et à sa connaissance approfondie des enjeux liés à la sécurité opérationnelle, Marion Bizouarn s'illustre comme une professionnelle de référence, capable de répondre aux besoins spécifiques des entreprises dans un environnement industriel complexe et exigeant.

## TARIFS ET HORAIRE

## Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Tarif lève-tôt	1 180,00 \$
Inscription régulière	1 300,00 \$

Note : Les prix indiqués sont pour une personne et ne comprennent pas les taxes.

Le tarif lève-tôt se termine 5 semaines avant le début de la formation.

Le coût de la formation inclut le matériel didactique en format électronique.

Par l'inscription à cette activité, vous donnez votre consentement pour :

- partager vos noms et coordonnées avec les autres participants;
- vous abonner au bulletin électronique du CDP Génie. Par la suite, si vous le désirez, vous pourrez vous désabonner facilement

## Politique d'annulation et d'abandon

## Horaire

### FORMATION À DISTANCE

**12, 14, 19 et 21 novembre 2024**

- 8 h 30 à 12 h

## ACCREDITATION OU PARTENARIAT

### Accréditations

#### Ministère de la Sécurité publique



Le Centre de développement professionnel de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke est un établissement d'enseignement agréé par le ministère de la Sécurité publique du Québec aux fins de la prestation de cette formation.

#### Ordre des ingénieurs du Québec

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu des articles 2 à 10 du [Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs](#) (RLRQ, c. I-9, r. 9) de l'OIQ